

COMMISSION SPECIALE "re" MISE EN VIGUEUR DU
REGLEMENT No. 210

Compte rendu de l'assemblée du 10 avril 1912

Sont présents: MM. les échevins Emard, président, Monahan, Drummond, Ménard, Poissant, Garceau.

Assistent aussi à l'assemblée MM. les échevins Clément et L. A. Lapointe.

Sur proposition de M. l'échevin Monahan, M. l'échevin Emard est nommé président de cette commission.

M. l'échevin L. A. Lapointe suggère de modifier comme suit la ligne de l'avenue DeLorimier et du port, telle qu'établie par une résolution adoptée par le Conseil le 19 janvier 1912:

Cette ligne partira de la rue Rachel et les tramways circuleront par les rues DeLorimier, Craig, Gosford, Notre Dame, boulevard St-Laurent, St-Jacques, tournant à la Place d'Armes, côté est, et reviendront par la rue Notre-Dame au point de départ.

Et un débat s'engageant,

Cette suggestion de M. l'échevin L. A. Lapointe est approuvée, et il est

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

M. l'échevin Clément suggère l'établissement d'une ligne de ceinture, comme suit:

Par les rues Rachel, Frontenac, Notre-Dame, Craig, des Commissaires, McGill, Craig, St-Laurent à Rachel au point de départ et "vice versa."

Résolu: De mettre cette question à l'étude à la prochaine séance de cette Commission.

M. l'échevin Drummond attire l'attention de la Commission sur une des conditions du contrat passé entre la Corporation du Village de Rosemont et la Montreal Park and Island R Co., le 8 janvier 1909, par lequel ladite compagnie s'est engagée à établir certaines lignes de tramways et il demande que ladite compagnie soit mise en demeure de prolonger les lignes suivantes:

(a) Continuer la ligne qui s'étend jusqu'au boulevard Rosemont, le long dudit boulevard Rosemont jusqu'au chemin Papineau.

(b) Continuer la ligne de la rue Iberville jusqu'au boulevard Rosemont.

Résolu: D'étudier cette question à la prochaine séance de cette Commission.

M. l'échevin Emard attire l'attention de la Commission sur une communication qui a été transmise au Conseil il y a quelque temps par le Président de la Commission d'Utilité Publique de Québec, demandant que la Cité prenne les mesures nécessaires pour faire respecter les ordonnances rendues par la Commission d'Utilité Publique de Québec le 18 novembre 1910, au sujet de la Compagnie des tramways de Montréal,

Et un débat s'engageant à ce sujet, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant qu'instructions soient données à l'Ingénieur en Chef de prendre connaissance desdites ordonnances et d'informer le Conseil si oui ou non la Compagnie des tramways s'y est conformée.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Asst. Greffier de la Cité.

SPECIAL COMMITTEE "re" ENFORCING OF BY-LAW
No. 210.

Report of meeting held on the 10th April 1912.

Present: Ald. Emard, chairman, Monahan, Drummond, Ménard, Poissant and Garceau.

Ald. Clément and L. A. Lapointe also attended the meeting.

On motion of Ald. Monahan, Ald. Emard was appointed chairman of the Committee.

Ald. L. A. Lapointe suggested that the DeLorimier avenue and Harbour line, as established by a resolution adopted by the Council on the 19th January 1912 be modified as follows:

Said line to start from Rachel and the cars to run through DeLorimier, Craig, Gosford, Notre Dame, St. Lawrence Boulevard, turning at Place d'Armes Square, East side, and returning by Notre Dame street to the starting point.

And a debate arising,

Ald. L. A. Lapointe's suggestion was approved and it was

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

Ald. Clément suggested the establishment of a loop line, as follows:

Via Rachel, Frontenac, Notre Dame, Craig, Commissioners, McGill, Craig, St. Lawrence to Rachel at the point of departure and vice versa.

Consideration deferred until the next meeting of this Committee.

Ald. Drummond called the attention of the Committee to one of the conditions of the contract passed between the Corporation of the Village of Rosemont and the Montreal Park and Island R Co., on the 8th January 1909 whereby the said company bound itself to establish certain tramway lines and he asked that the said Company be ordered to extend the following lines:

(a) To extend the line which ends at Rosemont Boulevard, along said Boulevard to Papineau road.

(b) Continue the line of Iberville street to Rosemont Boulevard.

Resolved: That said question be considered at the next meeting of this Committee.

Ald. Emard, called the attention of the Committee to a communication transmitted to Council, some time ago, by the Chairman of the Quebec Public Utilities Commission, requesting the City to see that the orders issued by the Quebec Public Utilities Commission, on the 18th November 1910, concerning the Montreal Tramways Co., are complied with.

And a debate arising, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that instructions be given to the Chief Engineer to take cognizance of said orders and to inform the Council whether the Tramways Co. has complied with the same or not.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Asst.-City Clerk.